

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6943**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Architecte d'intérieur - designer d'environnement

Nouvel intitulé : Architecte d'intérieur, designer d'espace

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Atelier Hourde artechniques - Ecole supérieure des arts et techniques	Directeur de l'ESAT Paris, Directeur de l'ESAT Paris

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

233n Etudes et projets d'agencement intérieur, architecture d'intérieur

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire réalise les suivantes activités: ANALYSE, CONSEIL, CONDUITE ET COORDINATION DES PROJETS

- Analyser et étudier les demandes, les textes ou les scénarii et conseiller le commanditaire.
- Analyser la faisabilité des projets et proposer des solutions adaptées et pertinentes.
- Faire ou faire réaliser le diagnostic du lieu, d'un bâti ou d'un espace de représentation.
- Respecter les cahiers des charges, les délais, les coûts et assurer la coordination des intervenants et du processus de fabrication.
- Suivre les productions de documents, de supports, les répétitions, les phases d'évolution des différents chantiers, et, les réalisations.
- Vérifier la qualité du travail et sa conformité au projet initial avec le commanditaire et faire réaliser les modifications ou corrections éventuelles.

#### CONCEPTION ET RÉALISATION DES PROJETS

- Choisir les orientations du projet.
- Effectuer les travaux préparatoires : plans, coupes, élévations, représentations perspectives ou volumiques, esquisses.
- Transmettre les concepts élaborés et argumenter auprès du commanditaire, bureau d'études, partenaires divers.
- Effectuer les démarches administratives ou les procédures légales qu'entraînent les spécificités des projets.
- Fournir les documents graphiques et descriptifs pour la réalisation du projet : techniques, esthétiques, volumétriques, quantitatifs, détails, finitions, matériaux.
- Fournir les documents nécessaires à l'élaboration des devis et à la réalisation des ouvrages par les entreprises, les artisans, les artistes....

Compétences ou capacités évaluées - traduire la demande, les attentes, les besoins du commanditaire et à situer la demande dans un contexte économique, sociologique, historique, éthique, dramaturgie...

- étudier, à valoriser le cahier des charges et à rechercher les sources d'informations pertinentes.Éventuellement réaliser ou faire réaliser les expertises nécessaires.
- expérimenter et à engager un parti pris de conception et de création.
- maîtriser l'expression graphique, et des outils de création.
- maîtriser les techniques de représentations de l'espace et de la volumétrie.
- maîtriser les techniques de communication orale et rédactionnelles.
- connaître et respecter les principes de construction, les réglementations et législations liés au bâti et aux interventions dans les espaces recevant du public.
- connaître les matériaux et maîtriser les conditions de leur mise en œuvre et toutes les spécificités des étapes de réalisation de projet.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- L'environnement architectural urbain : l'habitation, le lieu de travail, l'espace industriel et collectif, le commerce, les équipements administratifs (mairie, salle de réception, auditorium, ...), les lieux de culte (église, crématorium, ...) et les équipements sociaux (loisir, sport, santé, éducation, etc.) ;
- L'environnement patrimonial et paysager : réaménagement et réhabilitation de bâtiments historiques ;
- L'environnement commercial, publicitaire, de communication : forums, création de stands, lieux-spectacles promotionnels, évènementiels, image d'entreprise, direction artistique... ;
- L'environnement culturel : musées, galeries, expositions, actions culturelles.... ;
- L'environnement du spectacle et du divertissement : théâtre, théâtre de rue, télévision, cinéma, audiovisuel ... ;
- Les éléments mobiliers de grande diffusion et artisanaux (meublier, objet, textile, luminaire...)

- Conseil et diagnostic après du maître d'ouvrage. Programmation. Maîtrise d'œuvre.
  - Designer d'environnement, - Designer d'espaces,
- Architecte d'intérieur,
- Scénographe,
- Muséographe,
- Aménageur/aménageuse d'espaces,
- Architecte-décorateur/décoratrice
- Assistant/assistante en architecture,
- constructeur/constructrice de décor,
- Décorateur/décoratrice ensemblier,
- Décorateur/décoratrice spectacle vivant , cinéma, chargé/chargée d'évènementiel

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

L1503 : Décor et accessoires spectacle

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composants de la certification :**

1-Projet personnel d'Architecture intérieure Validation finale

2-Projet individuel de Théâtre

Validation finale

3-Projet individuel de Décor de cinéma

Validation finale

4-Contrôles :

Evaluation au cours de l'année par les équipes pédagogiques.

-Rapport de stage et audition ;

-Mémoire du projet d'architecture intérieure ;

-Mémoire du projet de scénographie ;

-Rendus au cours de l'année de l'état d'avancement des projets réalisés par le candidat dans le cadre de son année de certification : 4 évaluations en architecture intérieure ; 3 évaluations en Cinéma et 3 évaluations en Théâtre.

**Validité des composants acquises : 3 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	-16 membres externes
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	-1 professionnel externe à l'organisme - le responsable de l'année de certification

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence :	

**Base légale**

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 3 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

Arrêté du 10 avril 2009 publié au Journal Officiel du 21 avril 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé Architecte d'intérieur - designer d'environnement avec effet au 21 avril 2009, jusqu'au 21 avril 2012.

Décret n°2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n°200-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 30 juillet 2003 publié au Journal Officiel du 20 août 2003 portant homologation de titre et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation du titre « Certificat d'études supérieures en Création et aménagement d'espace intérieur », niveau II

#### **Pour plus d'informations**

##### **Statistiques :**

Sur les 3 dernières promotions en moyenne 29 titulaires en moyenne par an.  
[www.esat.fr](http://www.esat.fr).

##### **Autres sources d'information :**

##### **Lieu(x) de certification :**

ECOLE SUPERIEURE DES ARTS ET TECHNIQUES (ESAT) 3 et 5 rue BIOT, 75017 Paris

##### **Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

ECOLE SUPÉRIEURE DES ARTS ET TECHNIQUES (E.S.A.T.) 10 boulevard des Batignolles. 75017 Paris

##### **Historique de la certification :**

Ancien libellé : « Certificat d'études supérieures en Création et aménagement d'espace intérieur », niveau II-code nsf 233n, en date du 20/08/03.

**Certification précédente :** Designer d'environnement

**Certification suivante :** Architecte d'intérieur, designer d'espace